

WEBCAMS POUR PARENTS dans nos crèches: c'est (toujours) non!

▶ Le scandale de la crèche d'Anvers relance le débat. Mais pour les autorités, c'est toujours *niet*

▶ Les images, scandaleuses, d'une puéricultrice anversoise secouant violemment des bébés dont elle avait la garde, ont largement fait réagir hier, au nord comme au sud du pays.

Capturées par la caméra de surveillance installée dans l'établissement, les images montrent cette puéricultrice de 22 ans, originaire de Schoten, sortir de ses gonds et manipuler violemment des enfants n'ayant pas plus de six mois. Les parents avaient alerté la directrice de la crèche, après avoir découvert des ecchymoses sur les jambes et la mâchoire de la fillette. Entendue par les autorités, l'employée (sans antécédent judiciaire) a partiellement reconnu les faits. Elle a été relâchée par le parquet d'Anvers après son audition, où il lui a été interdit d'approcher un enfant, que ce soit dans la sphère privée ou professionnelle.

LE SCANDALE a en tout cas eu le mérite de réveiller un vieux débat agitant les passions et divisant les autorités morales du secteur de la petite enfance, celui de l'implantation de caméras dans les crèches, capturant un flux vidéo auquel les parents auraient accès à distance.

Déjà établie en Grande-Bretagne comme aux États-Unis, la *crèche connectée* est toutefois bien plus complexe à trouver en Belgique...

Il y eut bien une tentative, du côté de Braine-l'Alleud, en 2006. Tuée dans l'œuf. Primo par la ministre de la Petite enfance d'alors, Catherine Fonck, qui avait émis un avis négatif. Deuzio, par la Commission vie privée. Même la société de crèches privées Babilou, leader en France et présente en Belgique avec une quinzaine d'établissements, ne propose pas, chez nous, de contenu numérique en quasi-live (des photos, essentiellement) destiné aux parents, via une application mobile, comme elle le fait dans l'Hexagone.

Contactée hier, au regard des faits anversois, la Commission vie privée ne change pas une virgule de l'avis contraire qu'elle avait émis en 2006, où furent notamment pointés "*le risque que les images puissent être interceptées par des tiers légalement ou illégalement*" et "*l'interdiction de filmer de manière continue des travailleurs*".

LES CRÈCHES *Big Mother* ne sont donc toujours pas sur le point de s'imposer chez nous...

A. Ca.